



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION DU NIGER

Réguler dans la transparence, l'équité et en toute indépendance

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LES FORMATIONS THEMATIQUES DES JOURNALISTES AU TITRE DES FONDS D'AIDE A LA PRESSE 2018-2019 ET 2020

L'article 10 (nouveau) de la Loi n° 2012-34 du 07 juin 2012, modifiée et complétée par la Loi n°2018-31 du 16 mai 2018 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), dispose que : « Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) gère le fonds d'aide à la presse et veille à sa bonne utilisation. Ce fonds est destiné à la formation des journalistes et à l'acquisition des équipements pour les entreprises de presse. Le soutien aux entreprises de presse est indirect. En aucun cas il ne peut concerner le fonctionnement courant de celles-ci... Une délibération du Conseil Supérieur de la Communication détermine les conditions d'éligibilité au fonds d'aide à la presse et les modalités de son attribution ».

En application de cette disposition, le CSC a adopté la Délibération n°020/CSC du 31 Mai 2019, déterminant les conditions d'éligibilité au fonds d'aide à la presse et les modalités de son attribution, qui a reparti, en son article 8, le fonds d'aide comme suit : 35% du fonds d'aide à la presse est dédié à la formation des journalistes et 65% à l'acquisition des équipements pour les entreprises de presse.

L'article 7 de cette délibération précise que « ... Le Conseil Supérieur de la Communication détermine, à travers un plan de formation, les besoins en formation des journalistes professionnels en rapport avec les responsables des entreprises de presse... »

Le plan de formation triennal 2020-2022, élaboré par le CSC, intervient dans ce cadre. Ce plan prévoit dans le cadre du fonds d'aide à la presse au titre des années 2018, 2019 et 2020, d'une part des formations diplômantes au profit de quarante-six (46) journalistes et assimilés et d'autre part des formations thématiques sous forme d'ateliers au profit de trois-cent (300) journalistes et assimilés.

Ce plan prévoit également un stage à vingt-deux (22) journalistes dans des médias nationaux ou internationaux.

C'est dans ce contexte que le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) lance un avis d'appel à candidature pour la participation à des ateliers thématiques au profit de trois cent (300) journalistes et assimilés dans le cadre des fonds d'aide à la presse au titre des années 2018, 2019 et 2020.

Les thématiques de formations retenues sont les suivantes :

LES THEMATIQUES	Nbre de participants total 2018, 2019 2020	Répartition par année		Nbre de jours
		2018	2019-2020	
Vérification de l'information sur les réseaux sociaux	40	20	20	2 jrs
Préparation et présentation d'une revue de presse en français et en langues nationales	60	30	30	2 jrs
Management d'une rédaction de presse	40	20	20	2 jrs
Journalisme sensible au conflit	40	20	20	2 jrs
Technique de reportage en zone dangereuse	20	10	10	2 jrs

Gestion fiscale des entreprises de presse	25		25	3 jrs
Marketing des entreprises de presse	25		25	3 jrs
Management des entreprises de presse	20		20	3 jrs
Couvrir un procès : concilier le droit à l'information et les droits des prévenus	15		15	2 jrs
Organiser et conduire une émission interactive	15		15	2 jrs

Critères d'éligibilité :

Peuvent faire acte de candidature, les journalistes et assimilés travaillant régulièrement pour un organe de presse privé nigérien (télévision, radio ou presse écrite) ou être journaliste free-lance ou pigiste.

Composition du dossier :

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée ;
- Un CV ;
- Un formulaire dûment rempli à retirer auprès du Secrétariat Général du CSC, à l'IFTIC, à la Maison de la Presse ou téléchargeable sur le site web du CSC : www.csc-niger.ne ;
- Les journalistes free-lance ou pigistes doivent justifier au moins un (1) an de pige dans un organe de presse national ou international.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Cabinet du Président du CSC, par bordereau d'envoi de l'organe employeur du candidat sis derrière le CEG 6 Yantala au plus tard le 17 Décembre 2021 à 13H00.

Fait à Niamey, le 17 NOV. 2021

Le Président du CSC

Dr SANI Kabir

